



Entrepreneurial
Education for a
Changing Society



Volume 4, Issue 2

May 2025

IQ RESEARCH **JOURNAL**

A Quarterly Journal of Kesmond International University

Les Politiques Locales d'Assainissement des
Déchets au Cameroun: Cas de la Mairie de
Yaoundé VI

**ONGUENE ATEBA JULIEN GRÉGOIRE AND
NDZOMO EBOGA CARINE**



ISSN: 2790-4296 (Online)

ISBN: 978-9956-504-74-9 (Print)

Published by IQRJ publications
www.iqresearchjournal.com

EDITORIAL BOARD

Editor-in-Chief

- Professor Atanga D. Funwie (Professor) Kesmonds International University

Associate Editor-in-Chief

- Sundjo Fabien (AP) Kesmonds International University/ University of Bamenda

Editorial Assistant

- Tchouaffe Tchiadje Norbert (Professor) Kesmonds International University
- Yongho Shiwoh Louis (Associate Professor) Kesmonds International University

Editorial Board Members

- Charlanne Miller, LIGS University Hawaii, Canada.
- Prof. Dr. Bond Richard, California South University (CSU), Irvine, California, USA
- Dr. Rafah Almutarreb, School of Computer Science and Technology, Algoma University, Canada
- Dr. Osama Mohamed Anwar Nofal, Emeritus Professor, National Reserch Centre
- Dr. Baratha Dewannara, Bolton University, (UK) (Sri Lankan Branch).
- Dr. Rofrigo jose pablo, Universidad Empresarial De Costa Rica.
- Dr. Resham Kumari, Professor Assistant of Agricultural Zoology, Plant Protection Department, Sohag University-Egypt.
- Abel Tadesse Belle. K, Jigjiga University, Jigjiga, Ethiopia.
- Dr. Osman Ibrinke, Abia State University Uturu, Nigeria.
- Professor Mustaf Abdulle, President Green Hope University Somalia.
- Dr. Adeshini Goke Francis, Al-Hikmah University, Ilorin, Nigeria.
- Professor Ibrahim Hussein, Kesmonds Research Institute Uganda.
- Dr. Rajinder Singh Sodhi, Guru Kashi University, Ilorin, Nigeria.
- Dr. Emili Burnley (Canada).
- Dr. Bella Perez, (Canada).
- Dr. Jessica Gate, (France).
- Dr. Habiba Aissatou, (Egypt).
- Prof. Dr. Zahir Shah, Kesmonds Research Institute, Pakistan.
- Professor Hussein Tohow, VC Green Hope University Somalia.
- Mohamed Mustaf Abdulle, DIP. B.Sc. M.Sc. M.Eng. Green Hope University Somalia.
- Dr. Henry N. Fonjock, B.A. ACC. BIS Cert. MBA. Ph.D. Cameroon Cooperative Credit Union.

- Dr. Javnyuy Joybert, MBA. DBA, CEO CELBMD Africa, Douala Cameroon
Dr. Asakizi Nji Augustine, University of Bamenda Cameroon.
- Dr. Tateukam Alphonse, Doctor of Clinical Medicine, Kesmonds Research Institute
Dr. Tatoh Adeline Manjuh, Ph.D. in Healthcare Administration, Limbe Referral Hospital
Cameroon.
- Dr. Tchifam Berthe, Ph.D. in Public Health Epidemiology, Faculty of Medicine Garoua
Cameroon.
- Dr. Lukong Hubert Shalanyuy, Kesmonds Research Institute.
- Dr. Kheambo Didier, Ph.D. in Healthcare Administration, Kesmonds Research Institute.
- Dr. Djibrilla Yaouba, World Bank Public Health Development Program Northern Cameroon.
- Dr. Tumi Humphred Simoben, Ph.D. in Public Health, Kesmonds Research Institute.
- Dr. Velinga Ndolok Aimé Césaire, Ph.D. in Public Health Epidemiology, UNDP Public
Health Development Program.
- Dr. Baba Batoure, Ph.D. in Health Economics, Director State Registered Nursing School
Garoua Cameroon.
- Dr. Nouma Simon Joachim, Ph.D. in Political Economics, Consultant and Auditor Bank of
Central African States.
- Eng. Anyangwe C. Anyangom, B.Sc. CCNP. CCNA. COMPTIA A+. JAVA. MSCP M.Sc.
IT and Innovation Department Kesmonds
Dr. Kelly Kesten Manyi Nkeh, B.Sc. Dip. MPH. MBBS Jining Medical University, China.
- Dr. Camile Rodriguezz, (Malaysia).
- Dr. Veronica Blade, (Algeria).
- Prof. Ali Usman, (Ethiopia).
- Prof Nana Anabel, (Ghana).
- Dr. Abraham Aziz, (Banglore, India).
- Dr. Rintu Sayak, (India).
- Dr. Rabindra das Sinha, (Chennai, India).
- Dr. Surachita Basu, (Bangalore, India).
- Dr. Asanath Dira, (Cairo, Egypt).
- Dr. Deric Chang Tektook, Iraq.
- Dr. Hossain Johangir, Bangladesh.
- Lect. Danish Armed, Joel Caleb, Uturu.
- Dr. Kabul Amid Aabbasi University of Karachi, Pakistan.
- Dr. Farhat Samreen, Federal Urdu University of Arts, Karachi, Pakistan.
- Dr. Fahid Faryal Yawar, Kabul Polytechnic University, Kabul, Afghanistan.
- Dr. Debashi Panna, India.
- Dr. Ambarish Sachin. bhandhare, Associate Professor of Economics, India.
- Dr. Ali Zehra Zaida, Guru Kashi University, Bathinda, Punjab.

- Dr. Liela Meta, Malla Reddy Institute of Technology and Science.
- Lect. Fitsum Etefa, Ethiopian Institute of Textile and Fashion Technology [EiTEX], Ethiopia.
- Dr. Uthman Simeon Adebisi, Obafemi Awolowo University, Nigeria.
- Dr. Ranendu Dutta Pukayastha, S.J.N.P.G College, Lucknow, India.
- Prof. Dr. Abubakar Mohammad, University of Technology, Baghdad, Iraq.
- Dr. Toffic Abdel Hassan, Plant Protection Research Institute, Agricultural Research Center.
- Leonard Ake, Maitre-Assistant du CAMES, Enseignant-chercheur a l'Universite Boubacar Ba de Tillaberi.
- Dr. Fadekemi Williams Oyewusi, Imo State Polytechnic, Umuagwo, Nigeria.
- Dr. Francis Onyango (Ph.D.), Nairobi, Kenya
- Lect. T. Christina Mondimu, University of Gondar, Ethiopia.
- Dr.P. Thomas Abraham, Department of Hotel Management, Gondar, Ethiopia.
- Dr. Ilayaraja degu Kathirkaman, Department of Geology, Gondar, Ethiopia.
- Dr. Emmanuel Muhairwa, Dodoma University of Dodoma, Tanzania.
- Dr. (Mrs.) T V Sanjeevanie, General Sri John Kotelawala Defence University, Sri Lanka.
- Dr. Ola Sayed Mohamed Ali, Girls-AL-Azhar University, Cairo.
- Dr. Nazar Hassan, PMAS Arid Agriculture University, Rawalpindi.
- Dr. Mahmoud Magdy Abbas, Plant Nutrition Dept., Dokki, Giza, Egypt.
- Dr. Akinsola Gloria Adedaja.M. Hamed, Department of Mathematics, Yobe State University, Damaturu, Nigeria.
- Dr. Ali Mushin Haji, Dean of College of Science, Al-Karkh University of Science, Baghdad, Iraq.
- Asst. Prof. Meron Mersha, Quantum Optics, and Information, Arba Minch University, Ethiopia.
- Frederick Mbogo Akoth, PhD, Department of Computer Science and Software Engineering, Bondo, Kenya.
- Dr. R. Francis kaundra DMI- St. Eugene University, Great North Road, Chibombo District, Lusaka, Zambia.
- Dr. Biokgololo Abeltine, Faculty of Commerce & Business Administration, Gaborone university college: Gaborone, Botswana.
- Dr. Obike Godwill Ukamaka, M. Sc, Ph.D., (Medical Microbiology), Jos, Plateau State, Nigeria.
- Dr. Emilia Kheambo, CPA(Z), Senior Lecturer, Faculty of Commerce, GSBM Lecture, Bijay Nera Poudel, Tribhuvan University, Trichandra Multiple Campus, Department of Psychology, Kathmandu, Nepal.
- Dr. Okpala Sunday Ocheni, Assistant Lecturer in the University of Mosul, College of Science, Biology Dep.

- Dr. Ezedimora Louise ocheni, School of Special Education, Federal College of Education, Oyo, Oyo State
- Dr. Nzuzi Rafael, Bakhita African Schools, Butembo.
- Assoc. Prof. Ali Abdul- Hussain Ghazzay, Department of Biology, University of AL-Qadisyah, Iraq.
- Asst. Prof. Sabyasachi Pramanik, Department of Computer Science and Engineering, Haldia Institute of Technology.
- Dr. Pawan Thapa, Department of Geomatics Engineering, School of Engineering, Kathmandu University, Nepal
- Assoc. Prof. Surendra Kumar Gautam, Department of Chemistry, Tri-Chandra Campus, Tribhuvan University, Kathmandu, Nepal.
- Dr. Nadia Jamil, Associate Professor, Department of Environmental Sciences, Hazara University, Mansehra.
- Dr. David Dowland, Habibullah Bahar University College, Dhaka.
- Dr. Abdul Hussain, Assistant: Professor, Department of Botany GPGC Parachinar, District Kurram.
- Dr. Khan Aneeka Habib, Associate Professor, College of Business Administration, International University of Business Agriculture and Technology, Dhaka, Bangladesh.
- Dr. Obafemi Emmanuel, Adekunle Ajasin University Akungba Akoko, Ondo State.
- Dr. Nwatu Celestine Chibuzu, Rivers State University, Nigeria.
- Dr. Abrima Francis Post- Doctoral Researcher, American International University West Africa, The Gambia.
- Dr. Desmond Olushola, Microbiology Department, Kogi State University, Anyigba.
- Dr Mubeena Munirl, Oromia State University and Jimma University.
- Dr. Aya Khalil Ibrahim Hassan Moussa, Biological Anthropology Department, Medical Research Division, Cairo, Egypt.
- Dr. Mohammad Usman Awan, Assistant Professor, Centre for Biotechnology and Microbiology, University of Swat.
- Dr. Priyanka Weerasekara, Faculty of Social Sciences & Languages, Sabaragamuwa University of Sri Lanka.
- Dr. Ibrahim Mohammad Almoselhy, Food Science and Technology, Faculty of Agriculture, Ain Shams University, Cairo, Egypt.
- Dr. Muhammad Farooq, Assistant Professor (Economics) at Okara University, Pakistan.
- Dr. Sujita Darmo, ST., MT Mechanical Engineering, Mataram University, Indonesia.
- Dr. Mochammad Munir Rachman, M.Si., PGRI Adi Buana University Surabaya, Indonesia.
- Dr. Renato Dan A. Pablo II, CSPE, Mabalacat City College.
- Assoc. Prof. SENHADJ.L, Oran University Hospital, Department of Anesthesia- Intensive Care.

- Dr. Abdul Malik, Minhaj University, Lahore, Pakistan.
- Dr. Ngwa Mathias, Faculty of Laws and Political Sciences, University of Dschang, Cameroon.
- Dr. Jason Chishime Mwanza, St. Eugene University, Lusaka, Zambia.
- Dr. Mulani Moshin Anware, Sant Ramdas Art's, Commerce and Science College, Maharashtra.
- Dr. Vijay Ramkisan Lakwal, Department of Zoology, Science and Commerce College Chalisgaon, Jalgaon (MS), India.
- Dr. Onodugu Obinna Donatus, Department of Mathematics, Faculty of Physical Sciences Street, Abia State University, Nigeria.
- Dr. Celestine Mulugeta Degu, College of Business and Economics, Wollega University.
- Dr. Wilson Dabuo Wiredu, MOCS, VC Academics Affairs, DMTU, Ghana.
- Dr. Rajat Mrinal Kanti, PhD., D. LITT, Physiotherapist, NIMHANS, Bangalore, India.
- Professor Nicolas Guanzon. Ong, Ph.D., Department of Teaching Languages, University of Science and Technology of Southern Philippines.
- Dr. Onwubere Isabella (Sub-Dean), Samuel Obiajulu University, Osun State, Nigeria.
- Dr. Abhishek. B, Assistant Professor, SRM University, Kattankualthur, Chennai, India
Chan Dong Hyun, Bs, Ms, Ph.D., Geology, The Chinese University of Hongkong.
- Prof. Zapryan Assen, Higher School of Security and Economics, Plovdiv.
- Dr. Shehuri Sharon, Department of Botany, Faculty of Biosciences, Nnamdi Azikiwe University, Awka, Anambra State, Nigeria.
- Dr. Geoffrey Kingibe, Senior Lecturer, Department of Sustainable Agriculture, Tamale Technical University, Tamale.
- Dr. Bashir Zainab, Social Studies Department, Tai Solarin College of Education, Omu-Ijebu, Ogun State, Nigeria.

TABLE OF CONTENTS

The Role of Entrepreneurship Education in Mitigating the Impact of Insecurity in Africa	1
Les Politiques Locales d’Assainissement des Déchets au Cameroun: Cas de la Mairie de Yaoundé VI.....	13
Exploring Cultural and Socioeconomic Influences on Learning in Cameroon	31
Cognitive and Psychological Impacts of Discrimination in Educational Settings : a Comparative Study between South Korea and Cameroon.....	40
Factors Associated with Late Antenatal Care Booking and Utilization of Antenatal Services among Pregnant Women in Kumba Baptist Hospital.....	53
Recovery of Medical Costs in Cameroon's Health Facilities : State of Play, Challenges and Prospects	73
Water Resource Management in the Mandara Mountains: Inventory of the Diversion Bays and Impact of Good Practice in Land Use Planning.....	90
Impacts Environnementaux et Socioéconomiques des Déchets de Couches pour Bébé dans la Commune de Mokolo (Extrême-Nord Cameroun). La Pratique Prédominante des Couches Lavables	122
Perceptions des impacts de l’utilisation des pesticides et introduction des biopesticides par les maraîchers dans la Commune de Mokolo.....	143

Les Politiques Locales d'Assainissement des Déchets au Cameroun: Cas de la Mairie de Yaoundé VI

Onguene Ateba Julien Grégoire¹ and Ndzomo Eboga Carine²

¹Economiste / Logisticien des transports / Expert en Douane et Transit Chercheur Associé au CEREG de l'Université de Yaoundé II Enseignant Associé des Universités, Ecoles et IPES

²Experte en Collectivités territoriales décentralisées Université de Yaoundé II

Abstract:

The general objective of this work was to analyze the effects of local policies on waste sanitation. To achieve this objective, a field survey was carried out among 45 respondents living in eight (08) neighborhoods out of the 24 in total of the CAY6. The data were processed in the descriptive register using the Stata 2011 and Excel 2013 software and a hypothesis test using descriptive statistics. The variables in our study being qualitative in nature, the technique used made it possible to collect non-quantified data, which motivated our hypothetico-deductive approach. The results obtained show that (i) local waste sanitation policies do not improve population satisfaction and (ii) local sanitation policies do not facilitate knowledge of waste management.

Corresponding author:

Onguene Ateba Julien Grégoire

Email:

alandesstyles2016@gmail.com

Article History

Received: 03/02/2025

Accepted: 06/04/2025

Published: 02/05/2025

Keywords: Local policy, sanitation, waste, decentralized local authorities

Unique Paper ID:

IQRJ-25004002

To Cite this article:

Onguene.A. J. G; Ndzomo. E.C. (2025) *Les Politiques locales d'assainissement des déchets au Cameroun: cas de la Mairie de Yaoundé VI. IQ Research Journal* Vol. 004, Issue 002, 05-2025, pp. 013 - 030

INTRODUCTION

L'Afrique fait face à une croissance démographique galopante, ce qui engendre une inadéquation entre les ressources disponibles pour assurer un meilleur développement et les besoins en services sociaux de base. Au nombre des services sociaux qui souffrent du manque de moyens et de l'absence de volonté politique figure l'assainissement. Afin de booster ce secteur, la communauté internationale lors du sommet mondial sur le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg en Afrique du sud, a décidé d'ajouter une nouvelle cible au 7^{ème} objectif des OMD (Assurer un environnement durable), celle de « réduire de moitié en 2015, la proportion de population qui n'a pas accès à des services d'assainissement de base ». Malgré cette volonté affichée, les résultats actuels ne sont pas satisfaisants. En effet en 2020, 846 million de personnes en Afrique subsaharienne n'avaient toujours pas accès à des installations d'assainissement améliorés (JMP, rapport 2021).

(Ballet, 2008) défini l'assainissement comme l'ensemble des actions et techniques visant à collecter, traiter et éliminer les eaux usées afin de préserver la santé publique et l'environnement. Par ailleurs au rythme actuel, l'Afrique n'atteindrait les OMD qu'en 2040. En conformité avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, des programmes nationaux de développement sont mis en œuvre par les Etats. Ainsi, le Cameroun a élaboré la loi N° 2019 /024 du 24 décembre 2019 sur le code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) pour traduire sa volonté politique qui est de faire de l'assainissement un secteur à part entière, qui partage les rôles entre acteurs et définit les actions à mener d'où la nécessité d'implémenter une politique locale d'assainissement efficace (loi 2019 des sur le code des CTD). Stein, (2003) défini politiques locales comme l'ensemble des décisions et actions

politiques prises au niveau d'une communauté ou d'une région visant à répondre aux besoins et aux intérêts de la population locale en matière de gouvernance, des services publics et de développement. La gestion des déchets une des branches de la rudologie appliquée, regroupe la collecte, le transport, le traitement, la réutilisation ou l'élimination des déchets habituellement ceux issus des activités humaines. D'un point de vue environnemental, une gestion optimisée des déchets permet d'abord de préserver l'écosystème (Ballet, 2008). De manière générale il est notoirement reconnu que la ville de Yaoundé rencontre des problèmes dans la gestion des ordures ménagères. On rencontre des bacs pleins au point ou les populations n'ont pas de choix que de jeter les ordures par terre ou alors de bruler. Yaoundé est la capitale politique du Cameroun qui s'étend sur 304km² dont une superficie urbanisée de 183km² et abrite une population estimée en 2020 à 4 100 000 habitants et rencontre de temps à autre d'énormes problèmes de gestion des déchets. Lorsque l'on parcourt les artères de la ville on se rend compte qu'il y a des ordures qui à certains moments obstruent la chaussée Les déchets des ménages sont rejetés dans le milieu naturel sans un traitement adéquat entraînant d'importantes pollutions microbiologiques et chimiques qui altèrent à la fois la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines exploitées pour l'alimentation des populations et l'agriculture. Pour assurer l'assainissement pour tous, c'est créer des expériences de coopération à partager, des initiatives à développer (Aubourg et al, 2009)

Au-delà de la chaussée qui se retrouve encombrée, les riverains ont beaucoup de mal à respirer du fait des odeurs pestilentielles qui s'en dégagent. Une nécessité des politiques locales sur l'assainissement efficace permettraient de relever le défi lié aux enjeux d'un développement sanitaire. (Brown, 2002) pense que la politique d'assainissement englobe les politiques publiques qui ciblent la gestion des déchets, la salubrité

de l'environnement, et la prévention des épidémies, en mettant l'accent sur la planification urbaine, la réglementation de la qualité de l'air et de l'eau, et la promotion de comportements responsables en matière d'environnement.

En 2023 la population de la commune d'arrondissement de Yaoundé VI a été confrontée à l'épidémie de choléra qui fait des décès dans le quartier Elig-Effa (source: documents officiels de la Mairie) et serait face à bien d'autres maladies telles que des diarrhées infectieuses et la typhoïde dus à un mauvais système d'assainissement qui est entre autre la principale cause de maladie et de mortalité des enfants qui font face à des difficultés en matière d'assainissement des déchets. Les ouvrages d'assainissement sont inexistant dans de nombreux ménages, marchés, entreprises, écoles, hôpitaux et ceux que l'on rencontre sont très souvent non conformes aux normes (AFNOR 2019).

L'assainissement est devenu depuis une vingtaine d'années, une préoccupation pour les pays d'Afrique qui est d'ailleurs le 7^{ème} objectif de l'OMD qui prône un environnement durable. Il est évident que la première action à entreprendre avec le rebut d'un objet ou d'un matériel, après avoir mis fin à son utilité est de le déposer dans une position, qu'on soit dans les rues ou dans une maison afin de pouvoir s'en débarrasser réellement. Lorsque cette position ne peut pas être identifiée clairement dans un environnement par un consensus d'ordre général ou par une puissance publique, ces déchets vont être déposés minutieusement ou visiblement n'importe où, de là, ils vont trouver toutes leurs autonomies de pouvoir s'assembler également n'importe où pour pouvoir former de gros lots, d'où le problème des « décharges sauvages » qui se définissent comme tout Dépôt clandestin de déchets réalisé par des particuliers ou des entreprises, sans autorisation communale, et sans

autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées (OMD).

Ces décharges ne sont pas contrôlées, elles affectent négativement la santé et les conditions sociales de la population, telle est la situation de la commune d'arrondissement de Yaoundé VI dont les principales rues sont référencées par des lots de décharges sauvages constatés dans presque toute la commune. Si, d'une manière générale, les politiques publiques d'assainissement ont pour objectif de dégager un ensemble de démarches devant faciliter une bonne gestion des déchets. Il est évident de constater qu'elles n'arrivent pas à faciliter une bonne gestion des déchets dans la ville, principalement dans la commune d'arrondissement de Yaoundé VI. Cette inefficacité fait problème sur toute la ligne vue que l'insalubrité règne dans tous les quartiers de la CAY 6.

Cette nouvelle approche de développement oblige les acteurs du secteur à revoir entièrement les politiques implémentées au regard des défis de la protection de l'environnement durable et du bien-être des populations. Pour (Criqui, 2018), l'assainissement est le parent pauvre des services essentiels : l'attention et les moyens politiques et financiers consacrés sont bien moindres que pour l'accès à l'eau potable. L'amélioration des systèmes d'assainissement dans les villes en développement nécessite une mobilisation urgente et radicale pour atténuer le coût croissant de l'inaction en matière de santé publique, de pollution environnementale, voire d'attractivité urbaine. Depuis les années 1990, une communauté d'expertise internationale se mobilise et, progressivement, la conception des systèmes d'assainissement urbain s'est enrichie (Rosenqvist, Mitchell & Willetts; 2016). Suite à ces controverses, la question qui fait l'objet de ce papier est la suivante: *Les politiques locales ont-elles un effet sur l'assainissement des déchets dans les collectivités territoriales décentralisées?*

Revue de la littérature

Selon (Feachem, 2006) « L'assainissement » se réfère à l'ensemble des actions visant à prévenir, éliminer ou réduire les risques pour la santé et l'environnement liés à l'eau aux déchets et aux usées. Pour (Lefèvre, 2016) l'assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans les sols. D'après (Freycinet, 1870) l'assainissement « la restitution à la terre des principes fertilisants qu'elles contiennent et le retour aux rivières des liquides dépouillés de leurs éléments corrupteurs. » Selon l'OMS (1949), le mot « assainissement » est défini comme « un ensemble d'actions visant à améliorer les conditions qui, dans le milieu physique de la vie humaine, influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement le bien-être physique, mental ou social des individus ou des communautés ».

D'après (Orszagh, 2004), le mot « assainissement » est défini comme « une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différents composants. Il comprend la collecte, le traitement des déchets liquides, des déchets solides et des excréments. Concernant la définition la politique locale, (Gibbins, 2001) définit les politiques locales ou territoriales comme celles qui recouvrent l'ensemble des politiques publiques produites par les autorités infra-étatiques, c'est-à-dire aussi bien les régions, les villes, les départements que d'autres entités administratives locales. Sur les types de politiques locales, nous pouvons parler de 06 types qui varient en fonction du pays et du système mis en place.

Pour (Naghel, 2003), le déchet est tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, et plus généralement toute substance, ou tout produit et tout bien meuble dont le propriétaire ou le détenteur se défait, projette de se défaire, ou dont il a

l'obligation de se défaire ou d'éliminer. Maystre L. Y. et al. (1994), montre aussi que la définition juridique du déchet est basée sur la subjectivité et l'objectivité. Selon la conception subjective, un bien ne peut devenir déchet que si son propriétaire a la volonté de s'en débarrasser. Mais tant que ce bien n'a pas quitté la propriété de cette personne ou l'espace qu'elle loue, cette personne peut à tout moment changer d'avis. Si le bien a été déposé sur la voie publique ou dans une poubellerie, son propriétaire peut avoir clairement signifié sa volonté d'abandonner tout droit de propriété sur ce bien. En fait, ce qui est déposé sur la voie publique appartient au propriétaire de la voie publique, c'est-à-dire à la municipalité.

L'OMS définit le déchet comme quelque chose que son propriétaire ne veut plus et qui n'a pas de valeur commerciale courante ou perçue (Lhuilier, 1999). Dans la même lancée, (Bertolini, 2000) définit le déchet comme un produit dont la valeur d'usage et la valeur d'échange changer la vision négative du déchet. Les déchets, dans ce millénaire, sont de plus en plus valorisés dans toutes sociétés. La valeur économique d'un déchet dans une expression plus simple peut être définie par trois critères sont nulles pour son détenteur ou son propriétaire. Ces deux définitions ne donnent aucune valeur économique au déchet.

Les auteurs (Bozec, 1994; Defeuilley, 1996) montrent que le déchet est une source de dépense pour les pouvoirs publics qui veulent assurer un meilleur service de collecte et d'élimination et aussi pour les ménages qui doivent payer des taxes pour contribuer au processus de gestion des déchets produits. (Panafit, 2002) réitère que la publicisation des déchets entraîne des coûts pour la collectivité dans le financement des opérations de collecte et de l'élimination. La gestion du déchet est subordonnée à des coûts financiers quelles que soient les techniques de traitement ou d'élimination choisies tant pour les particuliers que pour les services publics.

Toutefois, les intérêts portés sur les déchets traduisent le développement d'un nouveau pôle d'activités économiques. L'économiste (Meyronneinc, 1993) dans « plaidoyer pour les déchets » parle d'un secteur économique à part entière. La plupart des pays industrialisés font des déchets une source d'énergie ou de chaleur pour se réchauffer.

La littérature sur les déchets en sociologie est plus orientée sur la relation Homme-Déchet. Les recherches sont menées sur les comportements, l'analyse des interactions entre différents acteurs et les représentations des déchets en fonction des types de sociétés. La publication collective « Les déchets ménagers, entre privé et public. Approches sociologiques » coordonnée par Pierre M. (2002) est une illustration très riche et variée. Le changement de comportement, c'est-à-dire le tri des déchets chez les ménages et les services publics, a été étudié par les auteurs comme Maresca B. et al. (1994), Laredo P. et Barbier R. (1999) et Charvolin (1998). Le tri sélectif a été une grande avancée dans la gestion des déchets.

Pour (Becker, 2007) la théorie économique des incitations est appréhendée sur deux volets d'une part sur le Comportement et d'autres parts sur la rationalité financière d'un individu. Dans le contexte des politiques d'assainissement, la théorie économique des incitations propose que les décisions et les comportements liés à l'assainissement puissent être influencés par des incitations financières. Admettons l'introduction d'une taxe sur les eaux usées ou d'une subvention pour l'installation de systèmes d'assainissement peut encourager les individus à adopter des pratiques d'assainissement plus efficaces. Cette approche considère que les individus réagissent aux changements de coûts et de bénéfices liés à l'assainissement. Par conséquent, en ajustant ces incitations économiques, il est possible d'orienter les comportements vers des pratiques d'assainissement plus durables et efficaces.

Cependant, la théorie économique des incitations reconnaît également que les individus ne prennent pas toujours des décisions rationnelles et que d'autres facteurs, tels que les normes sociales ou les contraintes institutionnelles, peuvent influencer leurs choix en matière d'assainissement.

Shiva, (1998) qui a souligné l'importance de prendre en compte les dimensions culturelles et économiques dans la justice environnementale ne s'attarde pas seulement les dimensions culturelles elle met aussi l'accent sur la participation active des individus et des communautés aux décisions qui affectent leur environnement. Les personnes qui sont directement touchées par les problèmes environnementaux doivent avoir la possibilité de participer aux processus décisionnels, d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins, et d'influencer les politiques environnementales. (Bullard et Evans, 2003) abordent les questions d'équité environnementale à travers une lentille intersectionnelle cherche à remédier aux inégalités environnementales en garantissant un accès équitable aux ressources naturelles, en favorisant une participation démocratique dans les prises de décision environnementales, en reconnaissant les droits fondamentaux des individus et en adoptant le principe de précaution. Elle vise à créer une société plus équitable et durable sur le plan environnemental.

Pour (Gomez, 2009) la théorie de la gouvernance est une approche qui met l'accent sur le rôle des institutions, des processus décisionnels et des mécanismes de coordination dans la mise en œuvre des politiques d'assainissement. Elle reconnaît que la gouvernance joue un rôle crucial dans la manière dont les politiques sont formulées, mises en œuvre et évaluées. Selon cette théorie, une bonne gouvernance est essentielle pour assurer une gestion efficace et durable de l'assainissement. Cela implique des éléments tels que la transparence, la responsabilité, la participation des parties prenantes et la prise de décision démocratique.

La théorie des coûts de transaction a été développée par des économistes tels que (Coase, 1937) dans son article classique intitulé « la nature de la firme » et (Williamson, 1975). Ils démontrent que c'est une approche économique qui se concentre sur les coûts liés aux transactions économiques entre différentes parties. Elle met l'accent sur les coûts que les individus ou les organisations doivent supporter pour établir, négocier et maintenir des contrats ou des accords. D'après cette théorie, les coûts de transaction comprennent non seulement les coûts monétaires directs, tels que les frais juridiques ou les frais de négociation, mais aussi les coûts liés à l'information asymétrique, à la recherche de partenaires commerciaux, à l'incertitude et aux risques, ainsi qu'à la coordination et à la surveillance des contrats.

Toutefois, cette théorie soutient que ces coûts de transaction peuvent influencer le choix entre différentes formes d'organisation économique, telles que le recours au marché ou à la hiérarchie. Prenons un exemple, lorsque les coûts de transaction sont élevés, il peut être plus efficace d'établir une relation de long terme avec un partenaire commercial plutôt que de recourir constamment au marché pour chaque transaction. (Arnstein, 1969) présente une échelle de participation qui va de la participation symbolique et manipulatrice à la participation véritablement délibérative et décisionnelle. Il met en évidence l'importance de la participation authentique des citoyens dans les processus de prise de décision pour assurer une véritable démocratie et un véritable pouvoir aux communautés. Selon (Arnstein, 1969) la théorie participative est également connue sous le nom de participation démocratique, est un concept selon lequel les individus et les groupes doivent être impliqués activement dans le processus de prise de décision qui les concerne. Elle vise à donner aux personnes concernées la possibilité de participer, de contribuer et d'influencer les décisions qui les affectent, plutôt que de simplement être des spectateurs passifs. Cela favorise l'autonomie, l'engagement et la

responsabilité des individus et renforce la légitimité des décisions prises.

La théorie durable, également connue sous le nom de développement durable, est un concept qui vise à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Elle repose sur trois piliers interdépendants : l'économie, l'environnement et le social. D'abord sur un plan économique, la théorie durable encourage des pratiques qui favorisent la croissance économique tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles. Cela peut inclure l'utilisation efficace des ressources, la promotion de l'innovation technologique et la création d'emplois durables. Ensuite sur plan environnemental, la théorie durable vise à préserver et à restaurer les écosystèmes naturels, à réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le cadre juridique sur la gestion des déchets au Cameroun est caractérisé par quatre types de textes à savoir les lois, les décrets, les circulaires et les arrêtés. Les fragments de textes juridiques ayant un lien avec les déchets ménagers au Cameroun sont consignés dans les lois et décrets suivants.

Loi n° 74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation des communes

Elle confère aux Mairies l'enlèvement des ordures ménagères et l'exécution de toutes mesures d'hygiène et de salubrité publique. Son article 95 prévoit que le conseil municipal peut instituer des « taxes communales directes » comme la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Loi n° 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communes urbaines

Elle attribue aux Communautés Urbaines des pouvoirs en matière d'hygiène et de salubrité et aux Communes

d'Arrondissement les compétences pour la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères.

Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement

Il s'agit de l'unique texte juridique qui donne une définition assez claire au « déchet ». Inspiré de la déclaration de Rio et de l'Agenda 21, cette loi est bâtie sur plusieurs principes fondamentaux qui ont ouvert les réflexions sur des programmes visant à protéger et à conserver l'environnement, à promouvoir le développement durable et la gestion rationnelle et écologiquement durable des déchets. La loi-cadre sur l'environnement comporte 99 articles. Mais un seul article fait allusion aux déchets ménagers. Il s'agit de l'article 46 fixant les attributions des CTD dans la gestion des OM: « les Collectivités Territoriales Décentralisées assurent l'élimination des déchets produits par les ménages, éventuellement en liaison avec les services compétents de l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur.

La loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Cette loi, dans son article 16, indique que les Communes d'Arrondissement sont responsables de l'enlèvement des ordures ménagères au niveau local. La même loi, à son article 110, transfère également le pouvoir de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères à la Communauté Urbaine.

La loi 2009/019 du 05 décembre 2009 portant fiscalité locale

Dans l'article 57 de ladite loi, alinéa 1, une taxe de développement local (TDL) est instituée. Cette taxe communale est relevée contre des services et des prestations de base rendus aux populations. Il s'agit de l'éclairage public, de l'enlèvement des ordures ménagères, de l'électrification, de l'adduction d'eau, etc.

Comparée à la loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation des communes et les décrets d'application n°80/17 du 15 janvier 1980 et n°77/220 du 01 juillet 1977 fixant les taux maxima des taxes communales directes.

Décret N° 2012/2809 /PM du 26/09/2012

Ce décret signé par le Premier Ministre fixe les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets au Cameroun. Ce texte juridique met en avant le rôle des collectivités territoriales décentralisées. De ce fait, il est précisé que les collectivités territoriales décentralisées élaborent en liaison avec les services compétents de l'Etat, un plan communal ou intercommunal de gestion des déchets ménagers qui définit les opérations de tri, de pré collecte, de collecte, de transport, de mise en décharge, de valorisation et d'élimination finale. Le concept valorisation promu dans la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets au Cameroun est défini dans cette loi comme toute opération de récupération, de réutilisation, de recyclage, d'utilisation des déchets comme source d'énergie ou toute autre action visant à obtenir des matières premières ou des produits réutilisables provenant de la récupération des déchets, et ce, afin de réduire ou d'éliminer l'impact négatif de ces déchets sur l'environnement.

Arrêté N°001-MINEPDED du 15 octobre 2012

Il porte sur les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets. Selon l'article 1 de cet arrêté, le permis environnemental en matière de gestion des déchets est un document qui autorise toute personne physique ou morale à exercer les activités de tri, de collecte, de transport, de stockage, de valorisation, de recyclage, de traitement et/ou d'élimination finale des déchets. Les domaines d'activités où l'obtention d'un permis environnemental est exigé sont: les déchets d'équipements électriques et

électroniques (D3E); la fabrication, l'importation et la commercialisation des emballages non biodégradables; les déchets non dangereux et déchets ménagers liquides ; les déchets toxiques et/ou dangereux, les déchets médicaux, pharmaceutiques et déchets médicaux liquides. Cet outil juridique vise surtout la sortie de l'informel de la plupart des filières des déchets.

Arrêté conjoint n°005/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012

Cet arrêté fixe les conditions spécifiques de gestion d'équipements électriques et électroniques ainsi que l'élimination des déchets issus de ces équipements (D3E ou DEEE).

L'adoption de ce texte par le MINEPDED et le MINCOMMERCE est un début de solution à la gestion durable des D3E qui polluent les villes camerounaises. Mais surtout, cet arrêté ouvre des possibilités pour l'émergence de filières de valorisation/transformation des DEEE. Cette démarche commence à produire des résultats avec l'implantation du premier Centre de recyclage et de réemploi des déchets d'équipements électroniques et électriques à Yaoundé.

Arrêté conjoint n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012

Le texte réglementaire statue sur la fabrication, l'importation et la commercialisation des emballages non biodégradables. Il est question dans ce cadre de lutter à long terme contre la prolifération des déchets plastiques devenus très nocifs dans les villes camerounaises. Les changements attendus sont: la limitation de la production des plastiques non biodégradables; la responsabilisation de tout fabricant ou importateur des emballages non biodégradables à mettre en œuvre un plan de gestion de ses déchets; la promotion de la réutilisation et du par questionnaire a permis de recueillir les informations auprès de la population. Pour ce faire, nous avons utilisé

recyclage et toute autre forme de valorisation des emballages non biodégradables.

MÉTHODOLOGIE

Méthode de recherche

Pour la collecte de nos données, différentes méthodes ont été utilisées, notamment l'interview, la recherche documentaire, l'observation sur terrain et l'enquête. La méthode utilisée est qualitative au regard de la nature de nos variables qualitatives. La démarche est hypothético-déductive pour tester les hypothèses formulées au sujet des effets des politiques locales sur l'assainissement des déchets dans les CTD. Des données ont été collectées dans les différents ouvrages disponibles dans les bibliothèques et sur l'internet. Cette recherche documentaire a porté sur des ouvrages, articles généraux, mémoires et thèses abordant la problématique des effets des politiques locales sur l'assainissement des déchets dans la CY6. Des visites effectuées sur le terrain ont permis d'avoir un aperçu général sur l'état d'insalubrité de notre milieu d'étude, d'observer le cadre de vie des populations afin de nous imprégner des réalités de vie quotidienne dans la commune d'arrondissement de Yaoundé VI. Les enquêtes et interviews réalisées ont permis d'approfondir les recherches et apporter des éléments des réponses à certaines questions liées à la gestion des ordures ménagères. Les enquêtes ont été effectuées du 07 Août 2023 au 07 Septembre 2023 et réparties en deux types. Les entretiens ont été menés dans la zone communale avec les chefs de service d'hygiène. Ces entretiens nous ont permis de constater que la même zone risquerait pour une nouvelle fois d'avoir une répétition l'épidémie du choléra liée à l'insalubrité dans la commune d'Arrondissement de Yaoundé VI, mais l'incident lié au sinistre qui a touché la CAY 6 ne nous a pas permis d'avoir les documents y relatifs. L'enquête

un questionnaire adressé aux habitants de la zone communale. Ce questionnaire portait sur le niveau

d'efficacité et de satisfaction de la population ensuite sur le niveau d'acceptation du coût du service et de l'importance d'une taxe d'hygiène et enfin sur la connaissance de la gestion des déchets. L'enquête par questionnaire a visé les habitants de plusieurs quartiers de la CAY6 sans distinction de sexe, car tout le monde qui y réside est victime de l'insalubrité. Le choix des quartiers et celui des personnes était aléatoire.

Très souvent utilisé lors de l'étude des phénomènes économiques, la réalisation de cette enquête sur le terrain consiste en l'interrogation de la cible (les habitants de la CY6) au moyen d'un questionnaire. Après avoir choisi l'échantillon de personnes à questionner, la définition du type de question à poser (questions fermées et questions ouvertes) pour avoir plus de détails dans certaines réponses, une structuration du questionnaire suivie de la détermination du lieu de déroulement de l'enquête (dans les marchés, les écoles, dans les quartiers, la mairie elle-même etc...) a été faite en amont.

Les rubriques sont constituées en majorité des questions fermées à choix binaire (oui/non/juste/injuste) et/ou à réponses multiples, ou encore à échelle de réponse progressive.

La première rubrique du questionnaire regroupe les informations sur: profil du répondant, niveau d'efficacité du service et de satisfaction de la population, le niveau d'acceptation du coût du service et importance de la taxe d'hygiène et salubrité. Et enfin, connaissance sur la gestion des déchets et l'apport de la taxe d'hygiène et salubrité. La deuxième du questionnaire intitulé profil du répondant, donne les informations relatives sur la personne dans la commune de Yaoundé VI: sexe; âge; niveau scolaire; statut, le quartier de résidence. La troisième rubrique du questionnaire intitulé Niveau d'efficacité du service et de satisfaction de la population a pour intérêt de faire la connaissance sur le type de service utilisé, l'organisation de l'évacuation des déchets, la présence d'un dépôt d'ordures, la fréquence de la

collecte d'ordures. Avec une échelle (1 à 4) le but est de mesurer le niveau de satisfaction du service public de la Mairie et enfin le constat fait sur les opérations de lutte contre l'insalubrité par un agent communal et il appartient au répondant de cocher la réponse qui lui semble bonne.

La quatrième rubrique du questionnaire intitulé : Le niveau d'acceptation du coût du service et l'importance de la taxe d'hygiène et salubrité. Dans cette section, il sera une opportunité pour nous d'avoir du répondant les réponses afin de connaître le coût qu'il est prêt à payer, savoir s'il partage l'idée selon laquelle on devrait implémenter une taxe d'hygiène et enfin la faire payer à toute la population pour l'enlèvement des ordures afin d'assainir la circonscription.

La cinquième partie du questionnaire intitulé: Connaissance sur la gestion des ordures et l'apport financier de la taxe d'hygiène et de salubrité. Dans cette dernière rubrique de notre questionnaire, il sera question pour nous de recenser les personnes qui ont une connaissance sur la gestion des déchets, si le triage des ordures est fait avant l'évacuation, si une formation de civisme et de gestion des ordures financée par la Mairie à travers les médias et les séminaires pourrait les aider à mieux gérer les déchets et à réduire l'insalubrité dans la commune afin de connaître si les décisions prises par les autorités locales ont des effets positifs sur l'environnement de la circonscription.

L'enquête étant réalisée à Yaoundé au Cameroun auprès de la population de la CAY6. Cette enquête porte sur plusieurs aspects des politiques d'assainissement. Car, avoir un échantillon plus large aide à mieux analyser les effets des politiques locales dans les CTD, le but étant de servir de sondage pour la réalisation de notre estimation. Cette spécificité va se répercuter sur le questionnaire qui sera plus lourd et également bénéfique pour d'autres études. Il a pour but de décrire la procédure utilisée pour

l'analyse des données dans le cadre de cette étude portant sur l'analyse du comportement des contribuables. Elle permet précisément de réaliser une analyse statistique des questionnaires d'enquête c'est-à-dire que le nombre de réponses recueillies à savoir: la définition de la taille de l'échantillon de population est une étape indispensable avant de construire son enquête par questionnaire;

RESULTATS ET DISCUSSIONS

La présente étude portant sur les effets des politiques locales d'assainissement des déchets, a permis

Tableau 1 : Profil du répondant

Profil du répondant	Effectif	Fréquence (en %)
Hommes	28	61,7%
Femmes	17	38,7%
Total	45	100

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

On constate que les hommes (61,7%) sont plus représentés que les femmes (38,7%). Ces informations démontrent que les hommes sont plus disponibles à répondre aux problématiques d'assainissement des déchets (Figure1).

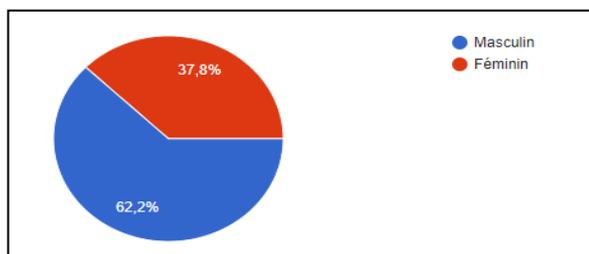


Figure1 : Répartition des répondants par sexe *Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain*

La majorité des répondants appartient majoritairement à la tranche d'âge [13ans; 45 ans] (Tableau3), soit 11,1% de 13 à 18ans, 48,9% de 19 à 30ans et 40% de 31 à 45ans

effectuer une base données à travers le logiciel Excel, pour faciliter le traitement. Il est nécessaire de s'assurer que le taux de réponses est suffisant pour obtenir des données qui reflètent l'avis de l'ensemble des répondants ciblée: appliquer la méthodologie de l'analyse statistique; s'assurer de la qualité des données obtenues.

d'interroger quarante-cinq (45) enquêtées. S'agissant de leur profil (Tableau 2), ces personnes sont composées de 28 hommes et 17 femmes.

(Figure 2). Ce qui peut justifier le caractère adulte pour s'intéresser à la problématique de la politique locale d'assainissement des déchets.

La majorité des répondants appartient majoritairement à la tranche d'âge [13ans; 45 ans] (Tableau3), soit 11,1% de 13 à 18ans, 48,9% de 19 à 30ans et 40% de 31 à 45ans (Figure 2). Ce qui peut justifier le caractère adulte pour s'intéresser à la problématique de la politique locale d'assainissement des déchets.

Tableau 3 : Répartition des répondants par tranche d'âge

Tranche d'âge	Fréquence de réponse
[13; 18]	11,1
[19; 30]	48,9%
[31; 45]	40%
[46 et plus]	0%
Total général	100%

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Figure2: Répartition des répondants par âge

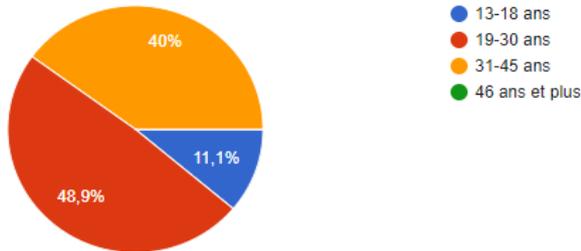
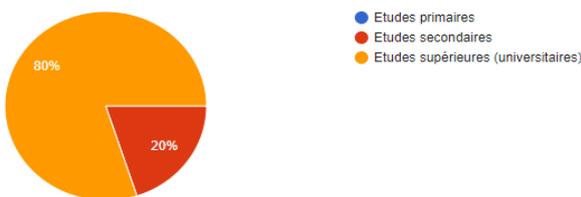


Tableau 4 : Répartition des répondants par tranche d'âge

Niveau d'études	Effectif	Fréquence de réponse
primaires	0	0%
secondaires	09	20%
supérieures	36	80%
Total général		100%

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Figure3: Répartition des répondants par niveau d'études



Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

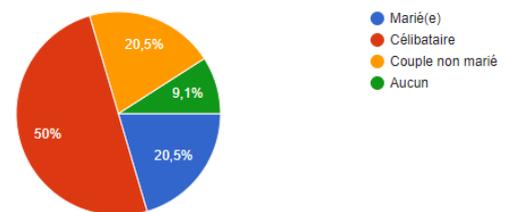
L'unité statistique est la population. La CAY6 contient en moyenne 24 quartiers. Nous avons observé dans notre échantillon 08 quartiers, ce qui constitue 33,33%. Pour rendre plus représentatif l'échantillon, les principaux quartiers en milieu qui sont au nombre de huit (8) et dont les noms sont affichés (Figure 5), sont repérés et

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

On constate qu'il y'a 09 répondants qui ont fait des études primaires et 36 les études supérieures (Tableau4). Soit 80% des répondants sont fait des études universitaires contre 20% pour des études secondaires (Figure3).

Le statut matrimonial des répondants démontre qu'il y'a 20,5% des mariés, 50% des célibataires, 20% des couples non mariés, 9,1% aucun (Figure 4)

Figure4: Répartition des répondants par statut matrimonial



Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

regroupés pour constituer l'espace d'enquête. L'observation démontre. Le quartier Biyem-Assi est le plus représenté avec une répartition de 14.7% du nombre total des ménages interrogés pendant que le moins représenté est Etoug-Ebé 0,16%

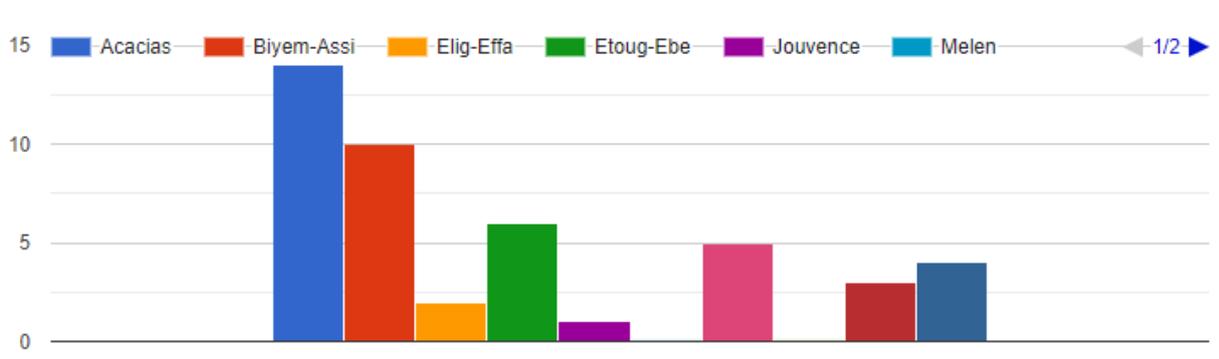


Figure5: Répartition des répondants par quartier

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Utilisation d'un service pour l'évacuation des déchets ménagers

L'enquête de terrain révèle que dans les quartiers observés 20 personnes font recours au service de la Mairie, 07 à un service d'éboueur et 18 par les ménages eux-mêmes. Toutefois, le constat qui se dégage est que dans les différents quartiers constituant les zones d'enquête, est beaucoup de personnes utilisent à la fois le service de la Mairie et leurs moyens personnels pour faire évacuer les déchets. 15,6% utilisent le service d'un éboueur, 40% le font eux-mêmes, et 44,4% celui de la Mairie (Tableau 5). La forte implication de la population démontre certainement qu'ils ne sont pas satisfaits par la Mairie et qu'elle demande davantage l'efficacité du service de la Mairie.

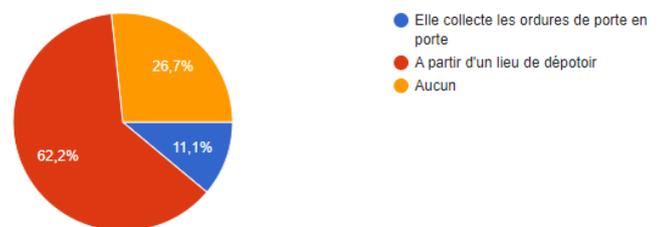
Tableau 5 : Utilisation d'un service d'évacuation des déchets

Utilisation d'un service d'évacuation des déchets	Effectif	Fréquence (en %)
Service de la Mairie	20	44,4%
Service privé d'un éboueur	7	15,6%

Vous même	18	40%
Total	45	100

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Figure 6 : Utilisation d'un service d'évacuation des déchets

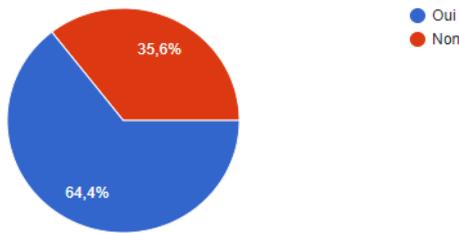


Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Organisation du service de la Mairie pour la collecte des déchets solides dans les quartiers

Dans les différents quartiers de la commune des zones d'enquête, aucune forme de collecte ne semble évidente selon l'échantillon interrogé. 26,7% ne constatent aucun type de collecte, 62,2% affirment qu'elle se fait à partir d'un dépotoir, et 11,1% affirment qu'elle se fait de porte en porte (Figure 7). Ce résultat démontre que le service de la Commune de ville ne fait pas de collecte de proximité ce qui peut la rendre inefficace et ne pas satisfaire les enquêtées.

Figure 7 : Organisation du service de collecte des



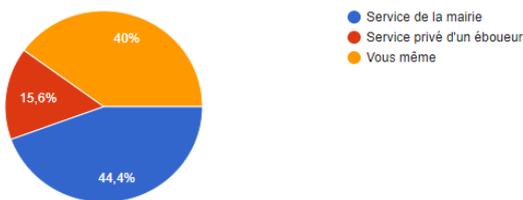
déchets par la Mairie

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Les résultats démontrent qu'il y'a 64,4% des répondants qui estiment qu'il y'a un dépotoir et 35% disent qu'il n'y a pas (Figure8). Les personnes dont les réponses sont insatisfaisantes peuvent justifier l'incapacité de la Mairie de ville à mettre un dépotoir dans tous les coins stratégiques de certains quartiers.

Figure 8 : Organisation du service de collecte des déchets par la Mairie

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain



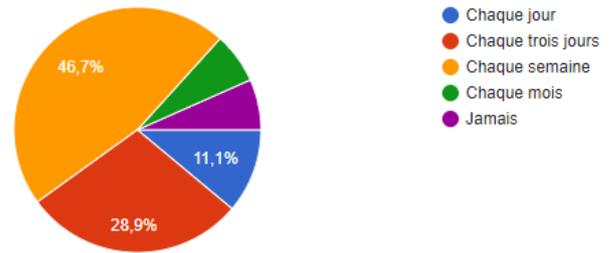
Fréquence de la collecte des déchets dans les quartiers

L'enquête de terrain montre qu'il y'a des quartiers où la collecte se fait chaque jour (11,1%), tous les trois jours (28,9%), chaque semaine (46,7%) (Figure 9). Ce résultat justifie le fait qu'il ait beaucoup de déchets qui s'accumulent quand la collecte des déchets n'est pas fréquente.

Figure 9 : Organisation du service de collecte des déchets par la Mairie

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Satisfaction concernant le service public d'assainissement



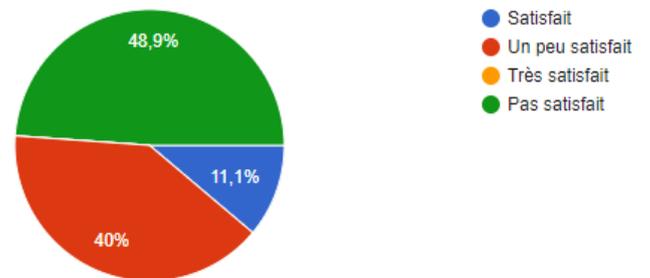
Les résultats de terrain montrent que 11,1% des personnes sont insatisfaites, 40% un peu satisfait et 48,9% ne sont pas satisfaits (Figure 10). Ceci justifie la qualité du mauvais service qui est rendu.

Figure 10 : Organisation du service de collecte des déchets par la Mairie

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Fréquence du paiement du coût d'enlèvement des déchets

Seulement 13,3% des répondants sont prêts à payer



hebdomadairement une somme pour l'enlèvement des déchets, 6,7% mensuellement et 80% ne sont pas engagés (Tableau6). Ce résultat démontre l'inconscience des populations quant à l'importance de contribuer financièrement pour la gestion des déchets. Il y'a également le pouvoir d'achat qui semble limité.

Tableau 6 : Fréquence du paiement du coût d'enlèvement des déchets

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

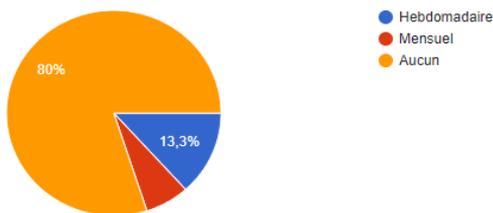
Figure 11 : Fréquence du paiement du coût d'enlèvement des déchets

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Principe (Pollueur - Payeur)

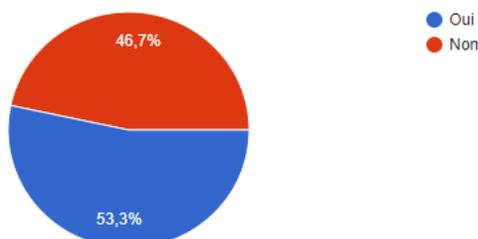
Fréquence du paiement du coût d'enlèvement des déchets	Effectif	Fréquence (en %)
Hebdomadaire	6	13,3%
Mensuel	3	6,7%
Aucun	36	80%
Total	45	100

Il ressort que les populations souhaitent que l'on discipline les auteurs de la pollution. 71,1% souhaitent que ce principe soit appliqué et 28,9% sont opposés(Figure12). Ce résultat explique le fait que les



enquêtés ne veulent pas dépenser.

Figure 12 : Principe (Pollueur - Payeur)



Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Taxe d'hygiène et de salubrité

Les résultats de terrain montrent que 60% des personnes partagent l'idée qu'une taxe d'hygiène et de salubrité peut contribuer aux fonds de financement du service public d'assainissement dans la commune et 40% non (Figure 13). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils jugent nécessaire que cela va discipliner les populations.

Figure 13 : Taxe d'hygiène et de salubrité

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Connaissance sur la gestion des déchets

L'étude révèle 53,3% des personnes interrogées ont connaissance de la gestion des déchets et 46,7% ne l'ont pas (Figure 14). La justification est qu'il y'a encore des disparités à combler par les politiques locales.

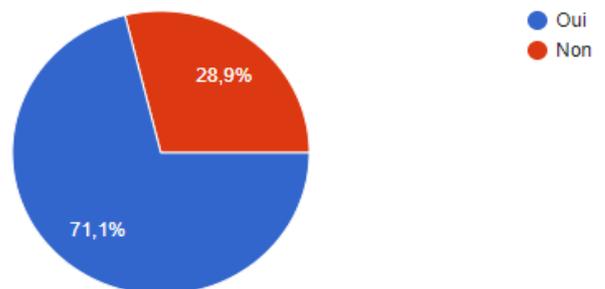


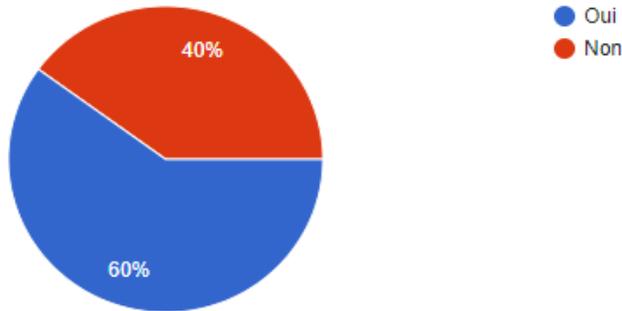
Figure 14 : Connaissance sur la gestion des déchets

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Triage des déchets avant l'évacuation

Il ressort de ceci que 26,7% des répondants font le triage des déchets avant évacuation, pendant que 73, % ne le

font pas (Figure 15). Ceci se justifie par le fait qu'ils n'ont



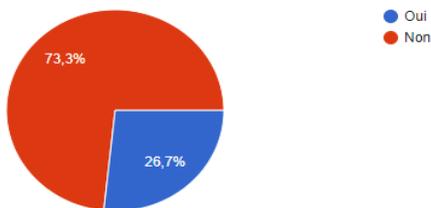
forme pas assez sur la question.

Figure 15 : Triage des déchets avant évacuation

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

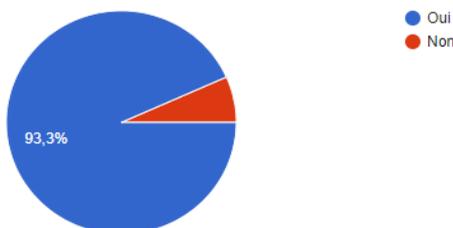
Collecte et traitement du volume des déchets

Il ressort de l'étude que 93,3% Partagent l'idée que le volume de déchet produit peut être totalement collecté, traité et évacué avec et contribuer à l'achat des matériels adéquats, la formation des citoyens, des techniciens et



l'augmentation du nombre d'employés dans le secteur public d'assainissement. Cependant, 6,7% ne sont pas d'accord (Figure17).

Figure 17 : Collecte et traitement du volume des déchets

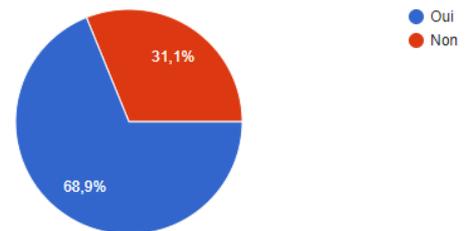


Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Impact des décisions des autorités locales

On constate que 68,9% pensent que les décisions prises par les autorités locales au niveau des services publics d'assainissement ont un impact positif sur l'environnement, la société et les activités économiques dans votre commune, contrairement aux 31,1% qui pensent le contraire (Figure 18).

Figure 18: Impact des décisions des autorités locales



Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

Prix à payer par maison pour la taxe d'hygiène et de salubrité

L'étude démontre que 52,3% des répondants sont prêts à payer 1000f par maison correspondant à une taxe d'hygiène et de salubrité afin de réduire efficacement l'insalubrité dans votre quartier, pendant que 43,2% sont pour un montant de 2000f. Seuls 4,5% ne sont pas prêts à déboursier un centime. Ce résultat démontre qu'il y'a une volonté quand les informations sont données.

Tableau 7 : Prix à payer par maison pour la taxe d'hygiène et de salubrité

Prix à payer par maison pour la taxe d'hygiène et de salubrité	Effectif	Fréquence (en %)
1000f	23	52,3%
2000f	20	43,2%
Aucun	2	4,5%
Total	45	100

Source: L'auteur à partir des données de l'enquête de terrain

CONCLUSION

Ce papier contribue aux débats sur les dynamiques des politiques locales d'assainissement des déchets en Afrique en général et au Cameroun en particulier tant au plan théorique, méthodologique et empirique. L'enquête de terrain a révélé que dans les différents quartiers de la commune des zones d'enquête, aucune forme de collecte ne semble évidente selon l'échantillon interrogé. 26,7% ne constatent aucun type de collecte, 62,2% affirment qu'elle se fait à partir d'un dépotoir, et 11,1% affirment qu'elle se fait de porte en porte. Ce résultat démontre que le service de la Commune de ville ne fait pas de collecte de proximité ce qui peut la rendre inefficace et ne pas satisfaire les enquêtées.

L'étude qualitative a permis de conforter l'idée que L'enquête de terrain montre qu'il y'a des quartiers où la collecte se fait chaque jour (11,1%), tous les trois jours (28,9%), chaque semaine (46,7%). Ce résultat justifie le fait qu'il ait beaucoup de déchets qui s'accumulent quand la collecte des déchets n'est pas fréquente. Les résultats de terrain montrent que 11,1% des personnes sont insatisfaites, 40% un peu satisfait et 48,9% ne sont pas satisfaits. Cependant, 13,3% des répondants sont prêts à payer hebdomadairement une somme pour l'enlèvement des déchets, 6,7% mensuellement et 80% ne sont pas engagés. Ce résultat démontre l'inconscience des populations quant à l'importance de contribuer financièrement pour la gestion des déchets. Il y'a également le pouvoir d'achat qui semble limité.

Des améliorations sont attendues sur la politique locale d'assainissement des déchets auprès des populations. L'État peut aider les politiques locales à faire connaître ce qu'on entend par une bonne gestion des ordures en mettant en place des campagnes de sensibilisation sur

l'importance de la bonne gestion des ordures. Les politiques locales peuvent améliorer la connaissance de la gestion des déchets auprès des populations en mettant en place les actions de sensibilisation et d'éducation pour informer les populations sur les bonnes pratiques de gestion des déchets, les avantages du recyclage et les conséquences de la pollution. L'État peut aider les politiques locales d'assainissement des déchets de la zone pour améliorer la satisfaction de la population en fournissant un soutien financier aux projets d'assainissement des déchets, en élaborant et renforçant des réglementations strictes en matière de gestion des déchets.

REFERENCES:

- Aubourg, G., Dangaix, D., Doyen, L., et Bayle-Kalinowski, C. (2009), Assurer L'assainissement pour tous, Des expériences de Coopération à partager, des initiatives à Développer. Ile de France (pS-Eau), 32 pages.
- Ballet, J. (2008), "What is the best dose of nature and green exercise for improving mental health? A multi-study analysis". *Environmental science & technology*, 44 (10), 3947 - 3955.
- Becker, G. (2007), Economie des déchets: des préoccupations croissante, de nouvelles règles, de nouveaux marchés, Edition Technip, Paris.
- Boiral, O. (2004), "Environnement et économie: une relation équivoque", *Vertigo*, Vol.5, n°2.
- Boisvert, V. (2006), "Le développement durable: une histoire de controverses économiques", in: Aubertin (C.) et Vivien (F.D.) (dir), Le

- développement durable: enjeux politiques, économiques et sociaux, IRD Editions/La Documentation française, Paris.
- Brown, L. (2021), *Eco-économie, une autre croissance est possible*, Ecologie durable, Edition Seuil, Paris 2001.
- Charvolin, R. (1998), *Incertitude forte et environnement: de nouveaux critères de décision*, Thèse de doctorat en Sciences Économiques, Université de Rouen.
- Cornea, N., Véron, R., & Zimmer, A. (2017), *Clean city politics: An urban political ecology of solid waste in West Bengal, India*. *Environment and Planning A*, 49(4), 728–744.
- <https://doi.org/10.1177/0308518X16682028>
- Criqui, L. (2018), ‘‘ L’assainissement dans les villes en développement: de la politique aux politiques’’, *IDDR*, Vol 9, p08-18.
- Cropper, M. L., Oates, W.E. (1992), ‘‘Environmental economics: a survey’’, *Journal of Economic Literature* vol 30; p.675-740.
- Cummings, C., Langdown, I., Hart, T. (2016), *What drives reform? Making sanitation a political priority in secondary cities*. London: ODI.
- Dobbs, I.M. (1991), ‘‘Litter and waste management: disposal taxes versus user charges’’, *Canadian Journal of Economics*, vol 24, p 221-227
- Downing, P.B., Waston, W.D. (1974), ‘‘The Economic of Enforcing Air Pollution Control’’ *Journal of Environmental Economics and Management*, 1, p 219-236
- Dufau, J. (1993), *Le domaine public Tome 2* Ed le Moniteur, Actualité juridique
- Dupuit, J. (1844), *De la mesure de l’utilité des travaux publics*, Paris, Annales des Ponts et Chaussées.
- Lefèvre, M. (2016), "A Tale of Two Villages: Globalization and peri-urban change in China and Vietnam." *Cities* 19(1): 23-31.
- Léger, M.-F. (2008), *Pour ou contre les toilettes à compost?* La Presse. Montréal.
- Maystre, L. Y. et al. (1994), *Déchets urbains: nature et caractérisation*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 219 p.
- Medina, M. (2007), *The world’s scavengers: salvaging for sustainable consumption and production*. AltaMira Press edition, 303 p.
- Merino, M. (2010), *Déchets et pouvoirs dans les villes africaines: l’action publique de gestion des déchets à Nairobi de 1964 à 2002*. Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine, Pessac, 372 p.
- Naghel, J. R. (2003), ‘‘Les pratiques populaires à la rescousse de la salubrité urbaine: la pré collecte, un service alternatif aux insuffisances du système formel de gestion des déchets à Yaoundé’’. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27782>
- Onguene, J. G. et Ndzomo, C. (2023), ‘‘Logistique urbaine et mobilité dans la ville de Yaoundé: L’urgence d’une dynamique des Collectivités Territoriales Décentralisées’’, *Journal of African Management Trends*. Volume 23, n°4, Pp 29-54.

Onguene, J. G. (2022), "Reverse logistics et développement durable au Cameroun", Sciences, Technologies et Développement, Volume spécial N°1, pp1-2. <http://www.univ-douala.com/std/>, ISSN 1029-2225-e-ISSN 2313-6278.

Orszagh, C. (2004), "The climate and culture of environment compliance within SMEs", Business Strategy and the Environment, vol13, n° 8, Pp. 14-30.

Rogers, D. et Tibben-Lembke, R. (1998), "Going Backwards: Reverse Logistics Trends and Practices", University of Nevada, Reno, NV: Reverse Logistics Executive Council.

Rosenqvist, T., Mitchell, C., & Willetts, J. (2016), A short history of how we think and talk about sanitation services and why it matters. Journal of Water Sanitation and Hygiene for Development, 6(2), 298-312.

Salles, D. (2006), Les défis de l'environnement: Démocratie et efficacité. Paris: Syllepse.290

Sayre, N. F. (2015), "Scales and politics.